

Les Dictionnaires historiques s'accordent à répéter la même chose. Pour n'en citer qu'un seul, ouvrons la *Nouvelle Biographie Générale*, vol. 36, p. 148—de 1861 ; on y lit : “ Ses restes furent déposés dans le trou d'une bombe, dans l'église du couvent des Ursulines, où ils reposent encore.”

Il en est de même au Canada chez nos historiens modernes. Cf. *Smith, Doughty, Wood, etc.*

On peut ajouter, sans témérité, que les troupes françaises rentrées en France après la prise de Québec, ont dû inévitablement y propager l'histoire si attrayante de la tombe et en établir par là la tradition dans le pays.

Passons maintenant, abstraction faite de la preuve écrite, à la tradition orale qui a eu son cours au Canada et s'y continue, notamment au couvent des dames religieuses Ursulines de Québec, et arrivons à la contrepartie présentée impartialement par M. l'abbé Gosselin, en se basant sur un rapport fait à ce sujet en juillet 1840, par feu M. l'abbé Thomas Maguire, chapelain du monastère.

En cette qualité, ce dernier par sa compétence et la sincérité de sa conviction qu'il montre en renonçant à une idée chère qu'il avait entretenue dans le passé, a donné à son rapport, qui est bien rédigé, une plausibilité entraînante.

Personne n'a encore contredit, que nous sachions, soit feu M. Maguire, soit M. l'abbé Gosselin ; c'est pourquoi nous croyons faire une œuvre patriotique et nationale en détruisant la créance qu'on a pu leur donner, ou en dissipant les doutes qu'ils ont pu soulever à l'égard de cette tradition, qui doit être conservée chez nous comme un des joyaux de notre héritage national.

Il est évident que l'abbé Maguire n'a pas poussé assez loin ses investigations et n'a pas fait une enquête suffisante ; et que, pour n'avoir pu constater une tradition écrite, il aurait pu, au moins, en découvrir une